

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

N° W19-485627

145166



Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2684

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom : Ben Cheikh Nouzha

Date de naissance : 20-06-1954

Adresse : 26 B Graft City Ville verte

Tél. : 06 63 1179 10

Total des frais engagés : 200 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 05/07/2023

Nom et prénom du malade : Ben Cheikh Nouzha

Age : 69

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Exophthalmie + cataracte

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

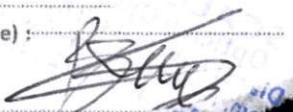
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casab

Le : 12/07/2023

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

| Dates des Actes | Nature des Actes | Nombre et Coefficient | Montant détaillé des Honoraires | Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes |
|-----------------|------------------|-----------------------|---------------------------------|--|
| 01/01/2023 | CS | | 20000 | INP : 09 11 88060 |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

DR MOUSSA EOUKARI
Spécialiste en Ophthalmologie
12 Ezzahra Imm 8
El Mouroua - Casa

EXECUTION DES ORDONNANCES

Specialiste en Ophtalmologie
Centre Ezzaria Imm 8
Bouskoura Casablanca
Téléphone 0522.59.28.36

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

| Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue | Date | Désignation des Coefficients | Montant des Honoraires |
|---|------|------------------------------|------------------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

AUXILIAIRES MEDICAUX

| AUXILIAIRES MEDICAUX | | | | | |
|-------------------------------------|-------------------|--------|-----|-----|------------------------------------|
| Cachet et signature du Particien | Date des Soins | Nombre | | | Montant détaillé des Honoraires |
| | | A M | P C | I M | |
| 10/01/2023 | | | | | 860 ₦ |
| | | | | | |

SCALE OPTICAL
Opticien Optométriste
Diar El Andalous III RDC GH 4B
Boulevard 1 N° 6 Bouskoura - Casablanca
Tél: 05 22 10 22 23

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODDF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

| H | |
|----------|----------|
| 25533412 | 21433552 |
| 00000000 | 00000000 |
| 00000000 | 00000000 |
| 35533411 | 11433553 |

[Création, remont, adjonction]
ctionnel Thérapeutique nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

CABINET D'OPHTALMOLOGIE

عيادة طب وجراحة العيون

Dr Mounia BOUKARI
Spécialiste en Ophtalmologie



الدكتورة مونية بوكري
اختصاصية في طب وجراحة العيون

ORDONNANCE

جراحة الجلالة
تصحيح البصر لابنر
أمراض الشبكية
أمراض العيون عند الأطفال
تقويم الحال
مسالك الدموية
داء الزرق

Chirurgie de Cataracte
(Phaco-emulsification)
Chirurgie réfractive
Maladies Rétiniennes
(Angiographe-OCT_Laser)
Ophthalmologie Pédiatrique
Strabologie
Chirurgie de voies
lacrimales
Glaucome

إقامة الزهراء عمارة 8
الطابق الأول رقم 5 بوسكورة
مدار البيضاء
(قرب محطة القطار)

Résidence EZZAHRA IMM 08mm.
1er Etage N°5 BOUSKOURA
CASABLANCA
(Près de la gare BOUSKOURA)

cabinetmouniaboukari@gmail.com
 05 22 59 28 36
 06 39 07 62 74

Bouskoura le: 05/07/2023 بوسكورة في:

Ben cheikh Nauzha

lunettes de correction
optique

VP Add + 2,75 0D4

SCALE OPTICAL
Opticien Doptométriste
Draa El Andalouss III RDC GH 4B
1er Etage N°5 BOUSKOURA - Casablanca
Tél.: 05 22 10 22 23

Dr MOUNIA BOUKARI
Spécialiste en Ophtalmologie
Résidence Ezzahra Imm 8
1er étage N°5 Bouskoura / Casa
Tel: 05.22.59.28.36

Verso Ali Maghraoui



SCALE OPTICAL

Opticien Optométriste

Diar El Andalous III RDC
GH 4B Imm 1 N° 6 Bouskoura - Casa

Tél : 05 22 10 22 23 - GSM : 06 80 06 85 97

RC : 447610 - ITP : 32902347 - IF : 48529758

ICE : 002732853000093

FACTURE

N° 000532

DAT : 10/01/2021

MONTURE (Mme) : Benhakith Nourha

MONTURE : Optique

VERRES : ORNA 1.56 DIA

VL: OD : +2.75

OG : +2.75

VP: OD.ADD :

OG.ADD :

Arrêté la présente facture à la somme de : 800 dh

dh

800 dh

dh

dh

800 dh

